

Environnement et développement Enjeux et ambiguïtés

Lahsen ABDELMALKI*

Patrick MUNDLER**

La question de la protection de l'environnement, après avoir été longtemps oubliée, est devenue un sujet récurrent d'actualité depuis la fin des années 1980. Par l'un de ces raccourcis conceptuels dont nous a habitués l'histoire, cette question a été immédiatement associée à celle du développement. Il est, en effet, devenu d'usage, depuis que s'est réveillée la peur de manquer un jour de ressources naturelles stratégiques, d'assimiler développement et protection de l'environnement. Pourtant, cette association n'est pas sans ambiguïté. Elle laisse implicitement penser que le développement serait source de dommages écologiques, souci qui renvoie en partie à la question de l'effet potentiel de la protection de la planète sur le développement de pays qui n'ont jusqu'à maintenant que peu profité des gains tirés de l'exploitation des ressources naturelles. Ce lien est-il justifié ? Est-il le signe d'une prise de conscience tardive des méfaits écologiques d'une croissance « productiviste » ou, comme s'en plaignent certains dirigeants du « Sud », le symptôme d'un nouveau colonialisme, visant à faire supporter aux jeunes nations le prix de la protection de l'environnement ?

1 – Le développement soutenable

Le thème du « développement soutenable » ou « durable » est devenu, depuis quelques années, la référence commune de la plupart des gouvernements et des organisations internatio-

nales. Encore mal défini, le terme est à la fois suffisamment précis pour fournir un vocabulaire similaire à tous ceux qui se préoccupent de créer de nouvelles conditions de développement, et assez flou, pour que chacun puisse y mettre ses propres critères et appréciations. Il fournit un système commun de référence (Godard, 1993).

En 1983, l'Assemblée Générale des Nations Unies a mis en place une Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement. Cette Commission dirigée par G. H. Brundtland, alors premier ministre de Norvège, remet quatre ans plus tard un rapport intitulé « notre avenir à tous » (CMED, 1987). Ce rapport fait une large place à l'idée d'un développement « propre » et livre un ensemble d'indications visant à réformer en profondeur la perception du développement, afin de rendre celui-ci à la fois plus efficace et plus respectueux de la protection de la planète.

1.1 – Le développement soutenable : un champ aux frontières floues

Le développement soutenable est généralement défini comme étant un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. La réalisation du développement soutenable est associée par la Commission, à la poursuite d'un certain nombre d'objectifs stratégiques : favoriser la croissance et en modifier la qualité, satisfaire les besoins essentiels des populations, maîtriser la démographie, préserver et mettre en valeur les ressources, réorienter les techniques et gérer les risques, intégrer des considérations relatives à l'économie et à l'environnement dans la prise de décisions.

On peut noter que la croissance économique est postulée comme la condition du développement soutenable. Cet aspect est contesté vigoureusement par certains économistes qui considèrent que l'expression véhicule des préoccupations inconciliables. H. Daly (1992) plaide notamment que la croissance ne saurait être soutenable, seule la renonciation à celle-ci le serait pleinement. Les débats récents se sont cristallisés autour de ces deux interprétations contribuant de la sorte à l'affirmation de deux acceptions de la soutenabilité : la soutenabilité forte ou la soutenabilité faible.

* Université Lumière Lyon 2

** Collège coopératif Rhône-Alpes

1.2 – Soutenabilité faible versus soutenabilité forte

Il est tout à fait impossible d'imaginer un développement qui se fasse sans utiliser les ressources naturelles. Le souci de laisser aux générations futures les ressources nécessaires à leur propre développement implique bien entendu que soient prises certaines précautions, ce que personne ne nie. Mais, qu'est-ce qui doit être légué réellement : toutes les ressources naturelles ou certaines seulement ? Peut-on s'entendre sur les types de ressources susceptibles de faire l'objet de destructions ?

Pour identifier le « capital » qui doit être transmis aux générations futures, les économistes partent de la notion de capital au sens où l'avait défini J. Hicks (1946). Le capital représente le stock de ce qu'il est nécessaire de conserver afin que puisse se maintenir dans le temps le revenu réel. En d'autres termes, pour produire, les hommes mettent en œuvre un certain capital, lequel doit être au minimum maintenu dans le temps pour que soit également maintenue la capacité à produire et donc à dégager du revenu. En comptabilité, les notions d'investissement et d'amortissement permettent depuis longtemps de prendre en compte la dégradation du capital « technique » : une machine s'amortit à mesure qu'elle s'use et que sa capacité à participer à la création de richesses diminue.

Les premiers travaux (Pearce, Turner, 1990) consacrés à la différence entre soutenabilité forte et soutenabilité faible ont défini le capital (K) à transmettre autour de deux composantes : Le capital naturel (K_n) et le capital technique (K_t). Ainsi, $K = K_n + K_t$. Est décrite comme faible une soutenabilité qui assure une transmission égale ou supérieure à 0 de K ; est vue comme forte, une soutenabilité assurant une transmission égale ou supérieure à 0 de K_n .

Ce qui sépare au fond ces deux approches du développement soutenable, c'est d'une part, la confiance dans les capacités technologiques de l'humanité à faire face à la diminution inévitable d'un certain nombre de ressources naturelles, et d'autre part la confiance dans les mécanismes de marché. Les partisans d'une soutenabilité faible considèrent qu'une ressource se raréfiant voit mécaniquement son prix augmenter dans des

proportions suffisamment importantes pour que s'opère un réajustement de la consommation à la baisse. Les partisans d'une soutenabilité forte estiment, au contraire, que le marché et les prix ne peuvent systématiquement rendre compte de l'état réel de l'environnement et de ses ressources, dans la mesure où il existe des effets de seuil, des irréversibilités, des retards dans la perception des nuisances qui rendent les marchés inefficaces quant à la qualité des signaux qu'ils envoient. Cette seconde conception, très ouverte, fait explicitement référence à la notion de « capital social » et reconnaît l'importance de comprendre et d'évaluer les conditions institutionnelles et culturelles du fonctionnement des sociétés (Serageldin et Steer, 1994).

2 – Le sous-développement, une menace pour l'environnement ?

Dans une note qui, semble-t-il, aurait dû rester interne à l'institution, L. Summers, économiste à la Banque Mondiale, a écrit en 1992 « Soit dit entre nous, la Banque mondiale ne devrait-elle pas encourager une migration plus importante des industries polluantes vers les pays les moins avancés ? ». Ces propos ont fait le tour du monde et ont suscité, au-delà de la provocation manifeste qu'ils contenaient, d'importants débats.

2.1 – Coûts de la pollution et niveaux des revenus

L. Summers avançait une première raison pour justifier sa « proposition ». « *Le calcul du coût d'une pollution dangereuse pour la santé dépend, écrit-il, des profits absorbés par l'accroissement de la morbidité et la mortalité* ». Summers fait ici allusion à une méthode couramment appliquée pour mesurer les coûts d'une pollution : la méthode dite « coûts-avantages ». Elle consiste à faire une évaluation comparative des coûts et des bénéfices conséquents à une décision, au regard d'objectifs prédéterminés. Si la mesure des investissements « techniques » est assez facile, celle des coûts ou des avantages liés à l'environnement s'avère beaucoup plus délicate, voire discutable. Ainsi, le coût d'une pollution peut être approché en calculant la perte de revenu

due aux conséquences de cette pollution (par maladie et décès).

Selon cette logique, les hommes ne sont pas égaux devant le calcul de ces coûts, puisque la perte de revenu dépendra du niveau de revenu. Aussi, les coûts de la pollution seront les plus bas, là où les revenus sont les plus bas. *« Je pense que la logique économique qui veut que des masses de déchets toxiques soient déversées là où les salaires sont les plus faibles est imparable. Nous devrions nous rendre à cette évidence »* note L. Summers.

Le deuxième argument porte sur l'idée que les *« coûts de la pollution ne sont pas linéaires »*. La première dose de polluant ne coûte rien dans la mesure où elle est facilement absorbée par le milieu naturel, les doses suivantes deviennent de plus en plus coûteuses à mesure que l'environnement est saturé. *« J'ai toujours pensé que les pays sous-peuplés d'Afrique étaient largement sous-pollués ; la qualité de l'air y est probablement d'un niveau inutilement bas (sic) par rapport à Los Angeles ou Mexico »*. La conclusion est évidente, il faut encourager l'exportation de la pollution vers les pays « sous-pollués » afin d'accroître le bien-être général, par un abaissement du coût moyen de la pollution.

Sur le plan scientifique, l'hypothèse de coûts croissants des pollutions est simpliste. R. Passet (1979) rappelle à juste titre que la nature ne réagit pas selon la logique de l'appareil économique. Il y a d'abord l'effet de synergie : plusieurs effluents présents chacun dans des quantités ne dépassant pas la capacité d'absorption de la nature peuvent en se combinant s'avérer très toxiques. Il y a, ensuite, l'effet de seuil, mettant en lumière des points critiques au-delà desquels une unité d'effluent supplémentaire a de graves conséquences écologiques. Il y a, enfin, l'effet d'irréversibilité qui opère si le temps de reconstruction du milieu dépasse les temps de gestion économique ou si certaines conditions initiales à sa reconstitution ont disparu.

2.2 – Préserver l'environnement : une pré-occupation de riches ?

Le troisième argument avancé par L. Summers porte sur le fait que *« l'exigence d'un environnement propre pour des raisons*

d'esthétique et de santé dépend du niveau de vie. On se préoccupera évidemment beaucoup plus d'un facteur qui augmente de manière infinitésimale les risques de cancer de la prostate dans un pays où les gens vivent assez longtemps pour avoir cette maladie que dans un autre où 200 enfants sur 1000 meurent avant l'âge de cinq ans ». L. Summers poursuit son argument à propos de l'esthétique en affirmant globalement que c'est une chose dont on se préoccupe quand le reste va bien.

La logique décrite ici est en effet « imparable » pour reprendre les termes employés par L. Summers. Sans discuter ici de la dimension éthique du problème, les arguments employés, au-delà de leur cynisme, mettent le doigt sur une réalité : la protection de l'environnement passe après la nécessité de se nourrir dans l'ordre des préférences et la pauvreté peut par conséquent conduire à accepter sur son sol des activités polluantes ou risquées dont les « riches » ne veulent plus.

3 – La protection de l'environnement : une menace pour le développement

La question qui ressort de ce qui précède peut se résumer ainsi : le développement ne peut-il se faire qu'au prix d'un usage destructif des ressources naturelles ? Si l'on s'en tient à une vision du développement comme processus universel (Rostow, 1960), il paraît évident qu'un développement qui repose sur une industrialisation accélérée ne peut qu'entraîner un recours massif aux ressources naturelles qui présentent l'avantage d'être considérées comme gratuites.

Le problème devient redoutable : le développement suppose la croissance et la croissance exige de produire toujours plus, c'est-à-dire d'utiliser toujours plus d'énergie et de ressources naturelles. De là à penser que l'environnement doit être sacrifié aux nécessités du développement, il n'y a qu'un pas qui est vite franchi. On peut en effet s'accorder sur le fait que la pauvreté nuit beaucoup plus à une population que la dégradation de l'environnement. S'il faut choisir entre une atmosphère plus propre et une pauvreté moins grande, les pays du Tiers Monde doivent choisir d'abaisser la pauvreté, ce qui

permettra par la suite de prendre les mesures nécessaires à la préservation de l'environnement.

3.1 – Lutter contre la pauvreté préserve l'environnement

De nombreux observateurs notent que la lutte pour la préservation de l'environnement passe en premier lieu par la lutte contre la pauvreté. Les politiques macro-économiques doivent favoriser l'agriculture et les infrastructures rurales, puisque c'est là que se situe plus de la moitié des populations.

De ce point de vue, ce n'est pas tant la croissance qu'il faut condamner, mais la manière dont elle est mise en œuvre. B. Commoner (1972) avait déjà, à plusieurs reprises, mis en lumière le fait que le modèle de croissance choisi a fait se substituer les activités à moindre impact sur l'environnement par des activités à plus forte influence sur ce dernier. D'autres travaux plus récents illustrent bien les contradictions auxquelles conduit la recherche de la compétitivité à tout prix. Dans la perspective ainsi tracée, un appel à transformer les institutions et les règles de l'économie est exprimé avec insistance (Groupe de Lisbonne, 1993).

3.2 – La croissance reste indispensable

Il y a enfin, ceux qui pensent que la croissance doit être privilégiée avant tout, ils font confiance au marché pour donner les signaux de prix nécessaires dès lors qu'une ressource devient rare, et font confiance à la technologie pour parvenir à corriger les problèmes écologiques, ou pour mettre en œuvre de nouveaux systèmes de production, dès lors que des substitutions deviennent rentables.

Rappelons pour terminer que les dirigeants des pays du Tiers-monde manifestent souvent une certaine irritation face aux accusations qui leur sont parfois formulées de mettre en danger les ressources de la planète (*cf.* le premier sommet de la Terre à Rio, 1992). Ils rappellent opportunément que « le Nord » a abondamment profité de ces mêmes ressources pour son développement et qu'il semble pour le moins injuste de vouloir changer les règles du jeu, dès lors que des pays n'ayant pas encore atteint un tel niveau de développement se mettent eux aussi à utiliser

plus massivement les ressources naturelles. La protection de notre environnement commun passe d'abord par un meilleur partage ont-ils rappelé plus récemment au second sommet de la Terre (New York, 1997).

Conclusion : vers un nouveau paradigme du développement ?

C'est avec satisfaction que l'on peut observer que nombre d'économistes et d'institutions contemporaines se retrouvent aujourd'hui, à l'occasion du débat sur le développement soutenable, autour des vues développées voici plusieurs décennies par des auteurs comme F. Perroux ou R. Passet. Le développement ne peut résulter d'une évolution spontanée, ni d'un simple appel aux bonnes volontés. Il ne peut qu'être le produit d'une politique volontaire axée sur les hommes et sur leur intégration dans leur environnement au sens large : environnement économique et social, mais aussi environnement naturel.

Réclamé depuis longtemps, un nouveau paradigme du développement est en train d'émerger, au sein duquel l'idée de soutenabilité occupe une place indiscutable. Tourné vers les hommes, devant intégrer le souci de préserver l'environnement, recherchant une forme de justice acceptée par le plus grand nombre, le nouveau paradigme du développement conduit à remettre en cause certains fondements de notre fonctionnement économique comme celui de la compétition comme instrument de répartition efficace, au profit d'un renouveau de l'idée de coopération.

En particulier, ce nouveau paradigme de développement nous questionne fortement sur le problème sensible de la souveraineté des nations. Des décisions prises dans un Etat entraînent parfois des conséquences dépassant largement les limites de ce même Etat. Plusieurs problèmes globaux, comme le réchauffement de la planète, la préservation de la couche d'ozone, la protection des ressources marines, ou la biodiversité ne peuvent être résolus que dans un cadre international. C'est en cela que le débat sur le développement soutenable augure aussi d'un nouveau type de relations internationales et de nouveaux liens de coopération. Du moins, il faut l'espérer.

Bibliographie sélective

- ABDELMALKI L. et MUNDLER P., *Economie du développement*, Paris, Hachette, coll. HU, 1995.
- ABDELMALKI L. et MUNDLER P., *Economie de l'environnement*, Paris, Hachette, coll. Les Fondamentaux, 1997.
- CLUB de ROME, *Halte à la croissance ?*, Paris, Fayard, 1972.
- CMED (Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement), *Notre avenir à tous*, Montréal, Ed. du Fleuve, 2^{ème} éd., 1989.
- COMMONER B., *L'encerclement*, Paris, Le Seuil, 1972.
- DALY H. E., « Il n'y a pas de croissance durable », *Transversales sciences / cultures*, n° 13, janvier-février 1992.
- HICKS J. R., *Value and Capital*, Oxford, Oxford University Press, 2^{ème} édition, 1946.
- PASSET R., *L'économie et le vivant*, Paris, Petite bibliothèque Payot, 1979.
- PEARCE D., MARKANDYA A., *L'évaluation monétaire des avantages des politiques de l'environnement*, Paris, OCDE, 1989.
- PERROUX F., *L'économie du XX^{ème} siècle*, Grenoble, PUG, 1991 (1^{ère} édition, 1969).
- SACHS I., *Stratégies de l'écodéveloppement*, Paris, éd. Economie et Humanisme, les éd. ouvrières, 1980.



Photo Philippe Lissac, BIT, 1992 Jeune paludière, Philippines